

RECONNAISSANCE DES TITRES DE COMPÉTENCES ÉTRANGERS



Devenir ingénieure civile ou ingénieur civil au Canada

Portrait de la profession

Au Canada, **l'ingénierie est une profession réglementée** qui requiert un permis d'exercice d'un organisme de réglementation provincial ou territorial. Le génie comprend plusieurs domaines, dont le génie civil, qui comporte de bonnes perspectives d'emploi dans plusieurs juridictions canadiennes.

Le rôle des ingénieur.e.s civil.e.s est de **planifier, concevoir, élaborer et diriger des projets de construction ou de réparation** de bâtiments, de structures terrestres, de centrales électriques, de routes, de chemins de fer, de ponts, de barrages, d'installations portuaires ainsi que de systèmes liés aux services routiers et de transport, aux services de distribution d'eau et aux services sanitaires, et bien plus. Ils peuvent également se spécialiser dans l'analyse des fondations, l'inspection des bâtiments et des charpentes, l'arpentage, la géomatique et la planification municipale.

Les ingénieur.e.s civil.e.s peuvent être appelé.e.s à travailler dans des firmes de génie-conseil, à tous les paliers de gouvernement, dans des entreprises de construction et dans d'autres secteurs industriels, ou agir à titre de consultant.e.s.

D'autres exemples d'appellations connexes à celle d'ingénieur.e civil.e incluent :

- Ingénieur.e sanitaire
- Ingénieur.e de la circulation
- Ingénieur.e de structures
- Ingénieur.e en hydraulique
- Ingénieur.e en environnement
- Etc.

Pour en savoir plus, consultez la [fiche](#) du Guichet-Emplois.

De façon générale, de quoi ai-je besoin ?

Il est possible d'entreprendre votre processus de demande en réunissant certains documents avant votre arrivée au Canada. De façon générale, **les personnes souhaitant voir leur expérience en ingénierie reconnue peuvent s'attendre à devoir se soumettre aux vérifications suivantes :**

- Preuve d'identité
- Diplômes d'études et de qualifications en sciences ou en génie / génie civil
- Relevés de notes
- Listes / descriptions de cours (traduites au besoin)
- Curriculum vitae ou entrevue
- Preuve de compétence linguistique
- Examens d'évaluation des connaissances et compétences
- Contrôle des références ou preuve de statut professionnel
- Cours d'orientation ou programme de transition
- Placement professionnel ou stage au Canada
- Bonne moralité

Pour devenir ingénieur.e au Canada, dans la plupart des provinces et territoires, vous devrez démontrer que vous possédez **au moins 4 ans d'expérience** de travail pertinente, notamment par le biais d'une attestation d'un.e ingénieur.e ou géoscientifique superviseur.e. La majeure partie de cette expérience peut avoir été cumulée à l'extérieur du Canada, mais **au moins une année d'expérience en génie dans un environnement canadien** est généralement exigée.

Vous devrez aussi passer **l'examen national sur l'exercice de la profession**, qui évalue votre connaissance des lois, des normes professionnelles, des normes de déontologie au Canada, ainsi que d'autres sujets comme les contrats, les marques de commerce et les droits d'auteur. Plusieurs organismes de réglementation exigent aussi que les candidats suivent **un séminaire sur le droit et la déontologie**.

* Ce document vise à offrir de l'information générale aux personnes aspirant à travailler comme ingénieur.e civil.e en milieu minoritaire francophone canadien (à l'extérieur du Québec). Pour tous détails applicables à votre situation ou à la province où vous souhaitez travailler, veuillez contacter les organismes de réglementation concernés.



Où trouver l'information ?

Les organismes de réglementation

Cliquez sur les provinces et territoires pour découvrir l'organisme de réglementation associé



Carte : Vecteezy.com

Au Canada, chaque province et territoire dispose d'un **organisme de réglementation distinct** responsable d'évaluer votre dossier et de délivrer votre permis d'exercice d'ingénieur.e titulaire.

Par où commencer ?

Les voies menant à l'obtention d'un permis d'exercice (P.Eng./ing.) au Canada pour les ingénieur.e.s formé.e.s à l'étranger varient, notamment **en fonction du domaine, du niveau d'expérience, des lois en vigueur et de la province ou du territoire où ils souhaitent exercer**. Il est donc essentiel de se renseigner auprès de l'organisme de réglementation de la juridiction choisie et d'entamer sa démarche le plus tôt possible.

- 1 Déterminez la province ou le territoire où vous aimeriez travailler et communiquez avec l'organisme de réglementation concerné pour prendre connaissance de ses exigences
↓
- 2 **Selon la procédure privilégiée par la province ou le territoire**, demandez une évaluation de vos diplômes ou cours auprès du partenaire d'évaluation de l'organisme de réglementation.
↓
- 3 Créez un compte sur le site de l'organisme de réglementation et soumettez tous les documents requis.
↓
- 4 Évaluation du dossier, émission d'un avis et poursuite du parcours pour remplir les conditions requises.
↓
- 5 Inscription auprès de l'organisme de réglementation désiré et obtention du permis d'exercice.

Bon à savoir! 🔍

- L'examen sur l'exercice de la profession est administré par les organismes de réglementation et peut prendre la forme d'un examen en ligne ou en personne.
- Certains organismes de réglementation ont adopté les Ententes de reconnaissance mutuelle (ERM) signées par Ingénieurs Canada, facilitant généralement la procédure de reconnaissance des titres. Pour plus de détails, consultez la [page sur les Accords sur la mobilité internationale](#) et l'organisme de réglementation de votre choix.
- **Pour en savoir plus sur l'exercice de la profession et l'accès au titre d'ingénieur.e**, consultez la [section Conseils et ressources](#) ainsi que le guide «[Admission à l'exercice de la profession d'ingénieur au Canada](#)».
- Vous pouvez commencer à travailler même si vous n'avez pas encore obtenu de permis d'un organisme de réglementation – à condition d'être supervisé.e par un.e ingénieur.e titulaire d'un permis.

Quelles sont les aides financières disponibles? 💰

Aide financière RTCE

- [Achêv \(Toronto, ON\)](#)
- [Fonds d'emprunt communautaire d'Ottawa](#)
- [Immigrant Services Society of British Columbia](#)
- [Progressive Intercultural Community Services Society \(Surrey, C.-B.\)](#)
- [Immigrant Services Association of Nova Scotia](#)
- [Supporting Employment and Economic Development Winnipeg Inc.](#)
- [Windmill Microlending \(Calgary, AB et Canada\)](#)

Aide financière pour études universitaires

- [Alberta Student Aid](#)
- [StudentAid BC](#)
- [Manitoba Student Aid](#)
- [Services financiers pour étudiants du Nouveau-Brunswick](#)
- [Student Aid Assistance \(Nouvelle-Écosse\)](#)
- [Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario](#)
- [Aide financière aux étudiants de l'Île-du-Prince-Édouard](#)
- [Saskatchewan Student Aid](#)